LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers

en exercice: 11
Présents: 11
Absent: 0
Procuration: 0
Votants: 11

L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2023

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Secrétaire de séance : Madame Michelle LLAURADO

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023 à 20h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à <u>l'unanimité de ses membres</u> approuve le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

20230906-01B DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Par arrêté 2023-02 portant décision du Maire signé le 29 septembre 2023, un virement de 1 156 € des « dépenses imprévues » section de fonctionnement (chapitre 022) a été mandaté au Chapitre 014 « atténuations de produits » article 7391178 pour 1156 €.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ECOLE

Pour le bon déroulement de la rentrée scolaire, 10 clés ont été réalisées chez LA COORDONNERIE SAS LE REGROLLEUR pour un montant de 96,76 € HT soit 116,11 € TTC.

ENTRETIEN CHAUDIÈRE

La commune dispose de deux chaudières gaz au 14 rue de l'école (école + logement communal). Un nouveau contrat a été signé avec l'Entreprise REDON pour montant annuel de 253,34 € HT soit 304,01 € TTC.

ESPACE PUBLIC - VOIRIE

SINISTRE MOBILIER URBAIN

Suite au sinistre du 05/07/2023 au carrefour de l'avenue de la Libération et avenue du 11 Novembre, il a été demandé un devis à la société EUROVIA. Le montant du remplacement des potelets est de 2 500,00 € HT soit 3000,00 € TTC.

ASSAINISSEMENT

Afin de vérifier la viabilité du réseau d'eaux pluviales sur l'emprise projet avenue du 11 novembre - entrée sud RD 15 - il a été demandé à la SEMERAP d'effectuer un curage du collecteur d'eaux pluviales avec passage d'une caméra pour l'édition d'un rapport dédié.

Un devis du syndicat a été proposé pour un montant de 785,10 € HT soit 863,61 € TTC.

ENTRETIEN VEHICULE

Une réparation du système de freinage a été effectuée sur le camion « Iveco » auprès du Garage GIMEL. Cette intervention a été facturée 252,04 € HT soit 302,45 € TTC.

COMMUNICATION

PUBLICATION INFOS « ÉTÉ 2023 »

Un devis a été signé avec MR GRAPHIQUE de 70,00 € TTC pour la mise en page du feuillet d'infos « été 2023 ».

L'impression a été confiée à l'entreprise CHEZ L'IMPRIMEUR pour l'édition du 4 pages pour 112,00 € HT soit 123,20 € TTC.

EVENEMENT FESTIF

FÊTE PATRONALE

A l'occasion de la Fête Patronale, l'apéritif proposé par la municipalité a été fourni par LA FERME AUVERGNATE pour un montant de 246,64 € HT soit 260,21 € TTC.

Un complément a été acheté chez LECLERC pour un montant de 123,89 € HT soit 142,87 € TTC.

20231009-02 MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR ENTAMER LA NÉGOCIATION POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PREVOYANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

• d'autoriser M. le Maire à mandater le Centre de Gestion pour entamer la négociation pour le compte de la Commune de Gimeaux sur la Protection Complémentaire Prévoyance, obligatoire à tous les agents. Cette mesure sera mise en place au 01/01/2025.

20231009-03 TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL YSSAC/GIMEAUX : AIDE AUX FAMILLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide (Mme LAFAY et M. DE FRANCESCO ne prennent pas part au vote) suite à la validation des aides individuelles à chaque famille, par la commission « Actions sociales et liens intergénérationnels » :

- d'accorder une aide au transport pour l'année scolaire 2022-2023, aux 12 familles (12 enfants) pour un montant global de 1 128,85 €,
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces versements.

20231009-04 RÉGULARISATION ALMA (ROZANA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de confirmer à la société ALMA que la commune de Gimeaux est favorable à un échange foncier concernant deux chemins ruraux communaux, impasse Roche Vigne et chemin sous Rozana,
- de solliciter la société ALMA pour la prise en charge de tous les frais inhérents à cette opération.

20231009-05 REFECTION ET RENOVATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver le projet proposé par Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63),
- de fixer la participation de la Commune à hauteur de 21 600 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

20231009-06 CONVENTIONS DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à <u>l'unanimité de ses membres</u> décide :

- d'approuver les termes de la convention de regroupement pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie entre la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge et la commune de Gimeaux,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de regroupement pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie entre la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge et la commune de Gimeaux.

20231009-07 APPROBATION DE LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à <u>l'unanimité de ses membres</u> décide :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement,
- d'informer que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois,
- d'informer que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- de dire que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU,
- de dire que la présente délibération et le zonage annexé seront transmis en Préfecture.

20231009-08 GARANTIE D'EMPRUNT :

ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 8, RUE DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de garantir à 100% le contrat de prêt n° 148267 souscrit pour l'opération d'acquisitionamélioration de 1 logement 8 rue de la Mairie et donc de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de garantie d'emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu copie d'un courrier adressé au Maire de Prompsat par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) concernant le nouveau maillage territorial du centre de secours et d'intervention.
- Dans le cadre de vente d'un bien cadastré C11, situé 1 impasse de la Libération, il conviendra d'effectuer une régularisation d'occupation du domaine public. Une délibération sera nécessaire.
- La commune adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2007. Pour 2023, la cotisation s'élève à 1 123,60 €. Une réflexion sera engagée pour limiter dans le temps les droits des retraités. Une délibération sera nécessaire.
- En termes de voirie :
 - Le Conseil départemental a été sollicité pour l'organisation d'une rencontre au sujet de la traversée du bourg par les poids lourds en transit vers ou depuis la société Bell située à Teilhède.
 - L'interdiction de tourner à droite, avenue de la Libération, au niveau de la rue St Nicolas a été posée. La gendarmerie, après quelques semaines de mise en place de ce sens de circulation, s'est rendue sur place.
 - Le conseil départemental a confirmé son soutien financier (amendes de Police) sur l'exercice 2024 pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile. La commande de ce matériel a été passée.
- Le recensement de la population effectué en début d'année 2023 laisse apparaître les données suivantes :
 - 205 logements enquêtés
 - 4 logements non enquêtés
 - 180 résidences principales
 - 378 bulletins individuels recueillis

Ces chiffres prendront effet au 1er janvier 2024 afin d'établir la nouvelle population communale.

- Une réflexion a été entamée pour poursuivre l'action communale en direction de la jeunesse de la commune, les élus réfléchissent à la mise en place de nouveaux moyens de communication pour associer les jeunes au plus grand nombre d'actions municipales.
- Le Maire informe qu'un nouvel opérateur téléphonique (société informatique et de téléphonie) a été choisi en remplacement d'Orange. Une économie de 1 000 € annuelle est attendue. Le service sera amélioré par la mise en place de la fibre sur les sites de l'école et la mairie.
- Le mur intérieur nord de la salle des fêtes porte une peinture. Pour garder un souvenir de cette illustration, il a été décidé de réaliser un reportage photo. Un contact sera pris avec les artistes de la fresque extérieure pour récupérer une photo. Pour rappel, dans le cadre du réaménagement et de la réhabilitation de la salle des fêtes, ces deux œuvres sont amenées à disparaître.
- Il semble que la campagne de « piégeage » volontaire des frelons asiatiques ait bien fonctionné. Une nouvelle communication sera faite. Pour l'année 2023, le rucher municipal (3 ruches) a très bien produit (129kg).

Le Maire,

Sébastien GUILLOT